

APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 3127_V1

ATEx de cas a

Validité du 14/12/2022 au 13/12/2025



Copyright : Société PAREXGROUP

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEx) est une simple opinion technique à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. *(extrait de l'art. 24)*

A LA DEMANDE DE :

PAREXGROUP SA

19 place de la résistance

92445 Issy les Moulineaux Cedex

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Siret 775 688 229 00027 – www.cstb.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial – RCS Meaux 775 688 229 – TVA FR 70 775 688 229

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3127_V1

Note Liminaire : Cette Appréciation vise uniquement l'étanchéité en sols et murs intérieurs en travaux neufs et de rénovation dans les locaux suivants :

- Les locaux classés P3 E3 au plus avec siphon de sol et pose collée de carrelage,
- Les locaux classés P4S E3 (cuisines collectives et assimilées uniquement) avec carrelage en pose collée directe ou pose collée sur chape rapide sous Avis Technique.

Les supports à base de bois sont uniquement visés en rénovation dans les locaux humides à usage privatif classés P3 E2 au plus, sans siphon de sol et avec pose collée de carrelage.

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 14/12/2022, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- Demandeur : Société PAREXGROUP SA
- Procédé : 598 PROLI IMPER
- Technique objet de l'expérimentation : Procédé d'étanchéité liquide sous carrelage prêt à l'emploi avec une consommation de 2400 g/m²

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 3127_V1 et résumée dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée au **13/12/2025**, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations formulées au §4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

1°) Sécurité

1.1 – Stabilité des ouvrages et/ou sécurité des équipements

La mise en œuvre du procédé 598 PROLI IMPER ne présente aucun effet mettant en cause la stabilité des ouvrages ou la sécurité des équipements.

1.2 – Sécurité des intervenants

Le procédé 598 PROLI IMPER ne présente pas de risque particulier en comparaison des autres produits équivalents du marché.

En phase chantier :

Se référer aux fiches de sécurité. En particulier, des EPI sont à utiliser pour la préparation et la manipulation du procédé.

En exploitation :

En ce qui concerne la glissance, sous réserve d'un carrelage avec des performances anti-glissance adapté au local visé et sous réserve d'un entretien adapté du carrelage (en particulier dans les zones à pentes nulles), de l'utilisation de chaussures adaptées, de dispositions constructives adaptées (pas de transition brusque non signalée d'une zone de forte résistance à la glissance à une zone de faible résistance à la glissance – changement de coloris par exemple), le risque de glissance paraît convenablement limité.

1.3 – Sécurité en cas d'incendie

Le procédé 598 PROLI IMPER n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

2°) Faisabilité

2.1 – Production

Les techniques de production et les contrôles effectués à l'usine par le fabricant permettent de garantir une constance de la qualité du produit délivré.

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3127_V1

2.2 – Mise en œuvre

La mise en œuvre décrite au dossier technique ne présente pas de difficultés particulières vis-à-vis de procédés équivalents.

Un soin particulier doit néanmoins être apporté pour :

- respecter la consommation de 598 PROLI IMPER indiquée au dossier. En ce sens, la consommation doit être suivie et consignée dans le PAQ.

- préparer le support, notamment dans l'élimination des aspérités de surface.

Enfin, la mise en œuvre en locaux P4S doit être effectuée uniquement par des applicateurs partenaires de la société PAREXGROUP, formés à la pose du 598 PROLI IMPER et dont l'attestation est soumise à renouvellement périodique.

2.3 – Assistance technique

L'assistance technique est assurée par la société PAREXGROUP SA.

3°) Risques de désordres

- Détérioration prématurée de la membrane dans le cas d'un défaut de reconnaissance ou de préparation du support notamment pour le traitement des fissures ou des joints du support ;
- Percement de la membrane dans le cas d'un défaut de planéité du support ou de quantité insuffisante de produit appliquée ;
- Polymérisation incomplète de la membrane dans le cas d'une mauvaise maîtrise des conditions ambiantes lors de l'application ou d'un défaut de mélange ;
- Décollement du carrelage dans le cas du non-respect du choix et de la consommation des produits de collage définis au dossier technique ;

Par ailleurs, la mise en œuvre du procédé :

- par une entreprise non formée à l'application en locaux P4S, amplifie le risque de désordres ;
- sur support à pente nulle en cuisines collectives classées P4S, peut conduire à des retenues d'eau. L'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

4°) Recommandations

Au regard des risques énoncés, les recommandations sont les suivantes :

- Pour le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre :
 - o Ils devront être informés des exigences particulières que requiert le procédé en termes de caractéristiques des supports ;
- Pour l'entreprise de mise en œuvre :
 - o Un soin tout particulier à la réception, au diagnostic et à la préparation du support devra être apporté. Notamment, en ce qui concerne le traitement des fissures, le traitement des joints, la réalisation des formes de pentes et les tolérances de planéité ;
 - o Le traitement des points singuliers devra également faire preuve d'un soin particulier et du respect des préconisations du dossier technique notamment pour le raccordement aux systèmes d'évacuation. Par ailleurs, l'entreprise de pose devra présenter un carnet de détails au maître d'œuvre pour validation ;
 - o Un respect strict des consommations minimales est attendu sur chantier, assorti d'un suivi de la consommation et de l'épaisseur du procédé 598 PROLI IMPER qui devront être consignés dans le PAQ ;
- Pour le demandeur :
 - o Il devra s'assurer que la mise en œuvre en locaux P4S est effectuée uniquement par des applicateurs partenaires de sa société, formés à la pose du 598 PROLI IMPER et dont l'attestation est soumise à renouvellement périodique ;
 - o Il devra également proposer son assistance technique à l'entreprise de mise en œuvre au minimum sur chacun de ces points ;
 - o Il devra être remis à l'utilisateur final une notice d'emploi, d'entretien et de réparation.

5°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales à la réalisation.

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- La sécurité est assurée,
- La faisabilité est réelle,
- Les désordres sont limités.

Champs sur Marne,
La Présidente du Comité d'Experts,

Christine GILLIOT

ANNEXE 1

FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

Demandeur : **PAREXGROUP SA**
19 place de la résistance
92445 Issy les Moulineaux Cedex

Définition de la technique objet de l'expérimentation :

Le procédé 598 PROLI IMPER est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage avec une consommation de 2400 g/m². C'est un produit monocomposant, constitué d'une dispersion de résines synthétiques, devant être recouvert d'un carrelage collé ou d'une chape recouverte d'un carrelage collé. Les produits de collage associés sont définis au paragraphe 2.3 du dossier technique.

Ce procédé comprend également le traitement des points singuliers à l'aide de la bande de renfort ARMATURE RM ou de la bande de pontage 263 LANKOPONTAGE.

De manière générale, un système d'évacuation d'eau et une pente de 1% minimum sous 598 PROLI IMPER doivent être réalisés.

Constitution du système :

Le procédé se compose des éléments suivants :

- Le procédé 598 PROLI IMPER prêt à l'emploi en seaux de 7 ou 16 kg ;
- Les bandes d'étanchéité PROLIBAND ou PROTECTBAND ;
- La bande de renfort ARMATURE RM et la bande de pontage 263 LANKOPONTAGE ;
- Les produits connexes définis au § 2.5 ;
- Les mortiers colles :
 - Pour les locaux P3 au plus :
 - 5024 PROLIDAL MAX ;
 - 5074 PROLICREME ;
 - 526 PROLIAQUA ;
 - 572 PROLIFLEX XL ;
 - Pour les locaux P4S
 - 554 PROLIFLUIDE RAPIDE ;
 - PERFECT COLOR ;
- Les produits de jointoiement définis au § 2.4
- Une finition carrelée

Destinations :

598 PROLI IMPER peut être mis en œuvre en sols et murs intérieurs en travaux neufs et de rénovation dans les locaux suivants :

- Les locaux classés P3 E3 au plus avec siphon de sol et pose collée ou scellée de carrelage,
- Les locaux P4S E3 (cuisines collectives uniquement) avec carrelage en pose collée directe ou pose collée sur chape rapide sous Avis Technique.

Les supports à base de bois sont uniquement visés en rénovation dans les locaux humides à usage privatif classés P3 E2 au plus, sans siphon de sol avec pose collée.

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEx 3127_V1 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.

ANNEXE 2

CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN OEUVRE

Ce document comporte 32 pages.

598 PROLI IMPER

« Dossier technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 17/05/2022

A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 3127_V1.

Fin du rapport

Appréciation Technique d'Expérimentation

598 PROLI IMPER **Procédé d'étanchéité de plancher** **intermédiaire sous carrelage**

Société ParexGroup S.A
19 place de la Résistance
CS 50053
92445 Issy les Moulineaux Cedex



Table des matières

1. Domaine d'emploi	4
1.1 Locaux visés	4
1.2 Supports visés	4
1.2.1 En sol	4
1.2.2 En murs intérieurs	5
1.3 Carreaux associés	6
2. Matériaux	8
2.1 598 PROLI IMPER	8
2.2 Bande d'étanchéité	8
2.3 Colles à carrelage	8
2.4 Produits de jointoiement du carrelage	9
2.5 Produits connexes	9
2.5.1 Bande de pontage	9
2.5.2 Bande de renfort	9
2.5.3 Couche de désolidarisation	9
2.5.4 Mastics	9
2.5.5 Primaires	10
2.5.6 Mortiers de scellement et de réparation	10
2.5.7 Mortiers de reprofilage de sol	10
2.5.8 Dispositifs d'évacuation	10
3. Fabrication – Contrôle	11
4. Mise en œuvre	11
4.1 Reconnaissance du support	11
4.1.1 Supports en sol intérieur	11
4.1.2 Supports en murs intérieurs	12
4.2 Préparation des supports	13
4.2.1 Traitement des fissures sans désaffleurer	13
4.2.2 Reprofilage des supports et réparation	13
4.2.3 Application d'un primaire	14
4.3 Conditions d'ambiance	14
4.4 Préparation du 598 PROLI IMPER	14
4.5 Traitement des points singuliers	14
4.5.1 Raccordement sol-mur	15
4.5.2 Traitement d'une rupture de pente	15
4.5.3 Traversées de canalisations	15
4.5.4 Scellements	15
4.5.5 Huisseries	16
4.5.6 Seuils avec un local adjacent non étanché	16
4.5.7 Dispositifs d'évacuation et de collecte des eaux	16

4.5.8 Appareils sanitaires	16
4.5.9 Traitement des joints du support.....	17
4.6 Mise en œuvre du 598 PROLI IMPER en partie courante	18
4.7 Protection de l'étanchéité en sol.....	18
4.8 Pose du carrelage sur 598 PROLI IMPER	18
4.8.1 Conditions d'ambiance	18
4.8.2 Locaux P2 et P3.....	19
4.8.3 Locaux P4 et P4S.....	19
4.9 Jointoiement des carreaux.....	20
4.10 Mise en service	20
5. Assistance technique.....	20

A. DESCRIPTION

Le procédé **598 PROLI IMPER** est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage des planchers intermédiaires et murs intérieurs. **598 PROLI IMPER** est un produit monocomposant, constitué d'une dispersion de résines synthétiques, devant être recouvert d'un carrelage collé ou d'une chape recouverte d'un carrelage collé.

Ce procédé comprend aussi le traitement des points singuliers à l'aide des bandes d'étanchéité **PROLIBAND**, **PROTECTBAND** ou de la bande de renfort **ARMATURE RM**.

1. Domaine d'emploi

Ce procédé est utilisable en sols et murs intérieurs, en travaux neufs et en rénovation.

Nota : l'usage en mural du procédé est limité aux cas où ce même procédé est utilisé pour l'étanchéité au sol.

1.1 Locaux visés

- Les locaux classés P3 E3 au plus avec siphon de sol avec une pose collée directe ou une pose collée sur chape.
- Les cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales classées P4S E3 (selon classement UPEC des locaux, e-Cahier du CSTB 3782).
- Les plages de piscines intérieures.

Nota : la mise en œuvre dans les saunas, hammams et balnéothérapie n'est pas visée par le présent document.

1.2 Supports visés

1.2.1 En sol

a) Pentés

L'exigence de pente du support est variable selon la destination de l'ouvrage et est définie dans les Documents Particuliers du Marché. Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

En présence d'un système d'évacuation d'eau, le support devra présenter une pente de 1% minimum. Il est entendu que par suite des tolérances d'exécution, les sols de pente inférieure à 2 % peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

Dans le cas d'une plage de piscine, le support devra présenter une pente de 3 à 5%. Des exigences complémentaires quant à l'accessibilité de Personnes à Mobilité Réduite sont précisées dans les textes réglementaires régissant la conception de ces ouvrages.

Dans le cas des cuisines collectives, si une pente nulle est imposée en partie courante alors une pente de 1,5 % minimum autour des évacuations (dans un rayon de 50 cm) doit être réalisée. Le collage et le jointoiement doivent être faits avec PERFECT COLOR (voir §4.1.1b).

b) Travaux neufs

- Supports en maçonnerie visés en sols intérieurs dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs », à l'exclusion des

planchers alvéolaires, des chapes ou dalles flottantes et désolidarisées, et des planchers chauffants et rafraîchissants. Les planchers béton peuvent éventuellement contenir une nappe chauffante intégrée et non réversible conforme au NF DTU 65.7 (réf P 52- 302) ou NF DTU 65-14 partie 2 (réf P 52-307-2).

- Les chapes à base de sulfate de calcium et chapes sèches en locaux P3E2 sans siphon de sol, en pose collée directe selon NF DTU 52.2. Elles doivent bénéficier d'un Avis Technique ou d'un Document technique d'Application en cours de validité.

Continuité mécanique

Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.

Flèche

Les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FDP 18-717 Art 7.4.3(7) ; sauf spécifications particulières plus sévères indiquées dans les DPM ou dispositions spécifiques indiquées dans l'Avis Technique du plancher dans le cas où ce dernier est non traditionnel.

c) Travaux de rénovation

En rénovation, seuls les locaux sans changement de destination sont visés.

- Anciens supports en maçonnerie et planchers en béton visés en travaux neufs et mis à nu, avec pente de 1 % minimum déjà existante.
- Supports à base de bois au sens du CPT Sols P3 – Rénovation (e-Cahier du CSTB n° 3529) dans les locaux humides à usages privatif classés P3 E2 au plus sans siphon de sol avec une pose collée directe. Ces supports doivent avoir leurs sous-faces ventilées. Ils sont de type :
 - plancher et parquet à lames sur lambourdes ou solivage,
 - plancher de doublage sur structure bois en panneaux CTB-H, CTB-X ou OSB3 assemblés par rainures et languettes collées (NF DTU 51.3) dans les locaux humides à usage privatif, sans siphon de sol, avec carrelage collé.
- Anciens carreaux céramiques émaillés ou non, y compris pâte de verre, scellés adhérents ou collés directement à l'élément porteur en béton sans étanchéité sous carrelage tels que définis dans le CPT sols P3 – Rénovation (e-Cahier du CSTB n°3529) et le CPT sols P4/P4S – Rénovation (e-Cahier du CSTB n°3530).

d) Cas particuliers des joints de dilatation

Les locaux avec joint de dilatation sont visés uniquement en rénovation. Les dispositions doivent être prises pour que les joints de dilatation éventuels soient localisés en point haut des formes de pentes et qu'ils ne recoupent pas le fil de l'eau.

En travaux neufs, placer un joint de dilatation dans un local intérieur étanché relève de l'erreur de conception : ils sont donc proscrits.

Nota : dans le cas d'un local avec joint de dilatation, la pose à pente nulle n'est pas visée.

1.2.2 En murs intérieurs

a) Travaux neufs

Les supports admis sont précisés au Tableau 1 en fonction de l'exposition à l'eau du local. Ils sont décrits dans le NF DTU 52.2 – « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés -

Pierres naturelles » (partie P1-1-1 - Cahier des clauses techniques - type pour les murs intérieurs).

b) Travaux rénovation

Sont visés en travaux de rénovation, les supports existants suivants :

- quel que soit le degré d'exposition à l'eau des locaux :
 - murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton :
 - à parement courant, conformes à la norme NF P 18-210-1 (DTU 23.1),
 - à parement soigné, conformes à la norme NF P 10-201-1 (DTU 22.1),
 - enduits à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie, aux caractéristiques mécaniques conformes au DTU 26.1 : de catégorie CS IV dans le cas d'un mortier performantiel ou dosé à 350 kg de liant ciment par m³ dans le cas d'un mortier de recette,
- cloisons en carreaux de terre cuite montées au liant ciment en local EC,
- cloisons enduites au plâtre, plaques de parement en plâtre H1, cloisons en carreaux de terre cuite montées au liant plâtre, maçonnerie en blocs de béton cellulaire en locaux EB+ privatif au plus et sanitaires de bureaux,
- doublages ou cloisons en plaques de parement en plâtre non hydrofugées en locaux EB+ privatif,
- anciens revêtements sur supports listés ci-dessus en local EB+ privatif :
 - carrelage adhérent au support,
 - peinture adhérente au support.

1.3 Carreaux associés

Les revêtements céramiques de sol doivent répondre au classement UPEC des locaux et aux exigences de la norme NF P 05-011 en termes de résistance à la glissance et de conseils d'entretien.

Les carreaux céramiques ou analogues associés – nature et format – sont ceux indiqués :

- dans le NF DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » :
 - Partie P1.1.1 pour les murs intérieurs, pour les carreaux dont la masse surfacique est inférieure ou égale à 40 kg/m²,
 - Partie P1.1.3 pour les sols intérieurs, complétée comme suit : en sol sur support bois, la surface des carreaux est limitée à 1200 cm² ;
- dans le e-Cahier du CSTB n°3526 « Pose collée des revêtements céramiques – pierres naturelles – en travaux neufs dans les locaux P4 et P4S » :
 - 3 600 cm² sans siphon,
 - 400 cm² avec siphon.

Local	Enduit base plâtre		Cloison en carreaux de plâtre		Ouvrage en plaques de parement en plâtre		Cloison en briques de terre cuites nues		Autres cloisons ou murs maçonnes non enduits	Enduit base ciment	Béton	
	S4	S5	S8	S9	S6	S7	S11	S12	S13	S3	S1	S2
EA												
EB												
EB + locaux privés	hors zone d'emprise de douche/baignoire											
	dans zone d'emprise de douche / baignoire			1			5	1	2	2		
EB + locaux collectifs						3		4	4			
EC								4	4			

Support admis en pose collée directe.

1 Support admis avec les exigences complémentaires suivantes, sauf autres dispositions des documents particuliers du marché : sur les parois à l'aplomb de la douche ou de la baignoire, jusqu'à 1,80 m minimum de haut par rapport au fond de la douche ou de la baignoire, utilisation d'un système de protection à l'eau sous carrelage conforme aux NF DTU 52.2 P1-2 et P1-1-4

2 Support admis :
 - sans exigence complémentaire si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau ;
 - avec les exigences complémentaires suivantes si le revêtement sur l'autre face de la cloison est sensible à l'eau : sur les parois à l'aplomb de la douche ou de la baignoire jusqu'à 1,80 m minimum de haut par rapport au fond de la douche ou de la baignoire, utilisation d'un système de protection à l'eau sous carrelage conforme aux NF DTU 52.2 P1-2 et P1-1-4

3 Support admis si le carrelage est mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et si l'ensemble de la surface à carrelage dans l'emprise de la douche ou de la baignoire, est protégée par un système de protection à l'eau sous carrelage conforme aux NF DTU 52.2 P1-2 et P1-1-4.

4 Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon, le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou plafond suspendu) et toute la surface à carrelage dans l'emprise de la douche ou de la baignoire doit être protégée par un système de protection à l'eau sous carrelage conforme aux NF DTU 52.2 P1-2 et P1-1-4.

5 Support admis :
 - sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans le NF DTU 25.41 ;
 - sinon avec les exigences complémentaires définies en **1**.

Support non visé

Tableau 1 : Supports admis en murs intérieurs en pose collée, en fonction de l'exposition à l'eau du local - Travaux neufs (extrait du DTU 52.2 P1-1-1)

Couleur	Gris
pH	8 +/- 0,5
Viscosité SP7 100 RPM	15 000 mPa.s
Extrait sec	74 %
Densité	1,5
Taux de cendre à 450 °C	50,2 %

Tableau 2 : Caractéristiques du 598 PROLI IMPER

2. Matériaux

2.1 598 PROLI IMPER

Conditionnement et stockage

598 PROLI IMPER est proposé dans les conditionnements suivants :

- seau de 7 kg
- seau de 16 kg

Le produit peut être conservé 12 mois dans son emballage d'origine fermé, stocké dans un endroit à l'abri du gel et du soleil.

Nature

Dispersion synthétique sans solvant.

Caractéristiques

Voir Tableau 2.

2.2 Bande d'étanchéité

PROLIBAND

- Bande de format 12 cm x 50 m, avec rainure centrale pour pliage, composé d'un non tissé polyester avec enduction élastomère thermoplastique SEBS (largeur 7 cm).
- Masse linéique (g/m) : 27

PROTECTBAND

- Bande de format 12 cm x 10 m, avec rainure centrale pour pliage, composée d'un non tissé polyester avec enduction élastomère thermoplastique SEBS (largeur 7 cm).
- Masse surfacique (g/m²) : 495

2.3 Colles à carrelage

Les colles à carrelage visées sont les mortiers colles listés ci-après.

Les mortier-colles bénéficient d'un certificat QB en cours de validité. Les mortiers époxydiques sont conformes au marquage CE.

Mortier-colle	Classe	Sol intérieur	Mur intérieur
5024 PROLIDAL MAX	C2 ET/EG	P3	X
5074 PROLICREME	C2S1 ET/EG	P3	X
526 PROLI AQUA	C2ET	P3	X
572 PROLIFLEX XL	C2S1ET	P3	X
554 PROLI FLUIDE RAPIDE	C2 EFG	P4/P4S	
Mortier époxydique	Classe	Sol intérieur	Mur intérieur
PERFECT COLOR	R2T	P4/P4S	X

Tableau 3 : Mortiers-colles et mortiers époxydiques

En sol en cuisines collectives classées P4-P4S au plus

Collage direct sur **598 PROLI IMPER** :

- PERFECT COLOR marqué CE et classé R2T dans le cas de locaux à pente nulle,
- 554 PROLI FLUIDE RAPIDE bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité, classé C2-EFG, dans le cas de pente à 1 % minimum.

2.4 Produits de jointoiment du carrelage

Joints (base ciment)	Largeur (mm)	Consommation (kg/m ²)	Locaux P2 et P3	Locaux P4 et cuisines collectives classées P4S
550 PROLIJOINT RESIST	2 à 20	0,9 à 2,6	X	X
551 PROLIJOINT RESIST BLANC	1 à 6	0,8 à 2,3	X	X
553 PROLIJOINT XR	3 à 15	0,35 à 1,17	X	X
5046 ELIT	1 à 6	0,1 à 1,4	X	
Joints (base époxy)				
PERFECT COLOR	2 à 12	0,5 à 2,6	X	X

Tableau 4 : Produits de jointoiment

En sol en cuisines collectives classées P4/P4S

- Jointoiment avec PERFECT COLOR marqué CE et classé R2T dans le cas de locaux à pente nulle.

2.5 Produits connexes

2.5.1 Bande de pontage

263 LANKOPONTAGE

- Bande élastomère thermoplastique avec zone d'expansion centrale et bordure en non tissé polypropylène, de format 17 cm x 30 m, pour le traitement des joints de dilatation.
- Masse linéique (g/m) : 160

2.5.2 Bande de renfort

ARMATURE RM

- Grille polyester fine, de maille 4 mm x 4 mm et de format 20 cm x 10 m, 20 cm x 50 m. Le format 100 cm x 50 m est destiné plus particulièrement au tramage complet des surfaces.
- Masse surfacique (g/m²) : 60

2.5.3 Couche de désolidarisation

Voile non tissé de 150 g/m² recouvert par un film polyéthylène de 150 µm conformément au NF DTU 52.1 P1-2, §7.1.3.

2.5.4 Mastics

Les mastics utilisés pour le traitement des points singuliers et les finitions sont les suivants.

Utilisation sanitaire (selon NF EN 15651-3) :

- **628 SILICONE PISCINE** : mastic sanitaire, silicone neutre mono composant,

- **626 SILICONE CARRELEUR** : mastic sanitaire, silicone base aqueuse spécial carrelage,
Utilisation au sol au droit des siphons :
- **669 LANKOSOL JOINT** : mastic polyuréthane mono composant (25 HM selon NF EN 15651-4), associé au **670 LANKOSOL JOINT PRIMAIRE** pour les supports poreux et métaux.

2.5.5 Primaires

124 PROLIPRIM : pour support très poreux et normalement poreux,

164 PROLIPRIM RAPID : pour supports normalement poreux ou fermés,

165 PROLIPRIM UNIVERSEL : pour support très poreux, normalement poreux ou fermés,

532 UTAREP H80C : résine époxydique colle bicomposante,

533 UTAREP H80F : résine époxydique fluide bicomposante,

751 LANKOLATEX : latex pour barbotine d'adhérence.

2.5.6 Mortiers de scellement et de réparation

700 CLAVEXPRESS : mortier de scellement à retrait compensé à prise rapide, conforme à la norme EN 1504-6 et admis à la marque NF 030 catégorie produit de scellement,

705 CLAVEX+ : mortier de scellement à retrait compensé, conforme à la norme EN 1504-6 et admis à la marque NF 030 catégorie produit de scellement et mortier de calage admis à la marque NF030 catégorie produit de calage

729 LANKOSCELFAST : résine de scellement méthacrylate à prise rapide en cartouche,

730 LANKOREP FIN (2-50 mm) : mortier de réparation fibré à retrait compensé conforme à la norme EN 1504-3, produits de réparation de classe R2,

770 LANKOREP FIN RAPIDE (2-70 mm) : mortier de réparation fibré à retrait compensé conforme à la norme EN 1504-3, produits de réparation de classe R3

2.5.7 Mortiers de reprofilage de sol

193 LANKO CHAPE : mortier de chape P4S à prise et séchage rapide, il permet aussi la réalisation de formes de pente, bénéficiant d'un Document Technique d'Application en cours de validité.

194 LANKO CHAPE EXPRESS : mortier de chape P4S à prise et séchage rapide, il permet aussi la réalisation de formes de pente, bénéficiant d'un Document Technique d'Application en cours de validité.

2.5.8 Dispositifs d'évacuation

Ces dispositifs sont conformes à la norme NF EN 1253 (un siphon certifié NF 076 répond à ces exigences).

Ils disposent d'une platine venant en débordement de 5 cm minimum du bord de la réservation afin de permettre le raccordement d'étanchéité avec la partie courante.

Concernant la collecte par caniveaux métalliques, sauf indications contraires dans les Documents Particuliers du Marché, ils sont en acier inoxydable, d'un seul tenant ou en éléments assemblés par brides et joints étanches, chaque ensemble ayant un dispositif d'évacuation.

Ces dispositifs adaptés à la pose du carrelage collé (simple entrée) doivent être de classe K3 en locaux P2 et P3 au maximum. Pour les locaux P4S, un dispositif classé L15-R50 sera nécessaire.

À titre d'exemples :

- Gamme BLUCHER CANOX : compatible avec tous les revêtements de sol utilisés en cuisines professionnelles et dans la production alimentaire.
- Gamme ACO NETDRAIN TECHNIK – ACO SHOWERDRAIN EKO - ACO SHOWERDRAIN DESIGN de la société ACO. La gamme ACO HYGISOL convient en locaux P4S.
- Série 10/401D de la société LIMATEC : convient en pose collée convient en locaux P4S.
- D100 MICROBI de la société TECHNEAU : convient en locaux P4S.

Les siphons constitués d'une platine et d'un manchon assemblés par soudure peuvent également être utilisés.

Nota : En travaux de rénovation, les systèmes d'évacuation doivent systématiquement être déposés et remplacés.

3. Fabrication – Contrôle

Les contrôles sont réalisés dans l'usine productrice par le fabricant. **598 PROLI IMPER** est produit par l'usine de la société SCHÖNOX à Rosendahl-Osterwick (DE).

Les contrôles suivants sont réalisés :

- pH, viscosité (après production et 7 jours après) et extrait sec (120°C),
- contrôle visuel du produit,
- adhérence après action de l'eau selon EN 14891 §A.6.3.

4. Mise en œuvre

4.1 Reconnaissance du support

4.1.1 Supports en sol intérieur

a) Pente

Dans tous les cas, le support doit présenter une pente de 1 % minimum et compte tenu des tolérances d'exécution, il est entendu que les sols de pente < 2 % peuvent conduire à des flashes et retenues d'eau sur le revêtement. Dans le cas d'une plage de piscine, le support devra présenter une pente de 3 à 5%. Des exigences complémentaires quant à l'accessibilité de Personnes à Mobilité Réduite sont précisées dans les textes réglementaires régissant la conception de ces ouvrages.

Dans les cas des cuisines collectives classées P4S, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec PERFECT COLOR directement sur 598 PROLI IMPER avec une pente de 1,5 % minimum autour des évacuations et sur une distance d'au moins 50 cm. Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

Les pentes peuvent être réalisées directement dans l'élément porteur ou par formes de pente rapportées adhérentes réalisées avec 193 LANKO CHAPE ou 194 LANKO CHAPE EXPRESS.

b) Planéité

Les tolérances de planéité des supports sont :

- 5 mm sous la règle de 2 m,

- 2 mm sous la règle de 0,20 m.

Dans le cas de pose de mosaïque, cette tolérance de planéité sera ramenée à 4 mm sous la règle de 2 m.

c) Cohésion de surface

Supports selon NF DTU 26.2	Faible sollicitation	Sollicitation modérée et cuisines collectives
Chape de mortier	0,5	0,8
Béton	0,8	1,0

Tableau 5 : Cohésion de surface en fonction des supports et des locaux (MPa)

d) Aspect de surface

L'aspect de surface est fin et régulier (aspect de surface lissé défini dans le NF DTU 21), exempt de toute laitance ou pulvérulence de surface. Il doit être soigneusement dépoussiéré avant la mise en œuvre de 598 PROLI IMPER.

e) Supports neufs

Les supports neufs en locaux classés P3 au plus devront répondre aux exigences du DTU 52.2 « Pose collée de revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » - partie P1-1-3.

Les supports neufs en cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB 3782 classées P4S au plus devront répondre aux exigences du CPT « Sols P4/P4S », e-cahier du CSTB 3526_V4.

En locaux P3E2 sans siphon de sol, les procédés de chape fluide à base de sulfate de calcium et de chape sèche doivent répondre aux exigences de leur Avis Technique en cours de validité.

f) Supports anciens

Les supports anciens en locaux classés P3 au plus devront répondre aux exigences du CPT « Sols P3 – Rénovation », e-cahier du CSTB 3529_V4.

Les supports anciens en cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB 3782 classées P4S devront répondre aux exigences du CPT « Sols P4/P4S – Rénovation », e-cahier du CSTB 3530_V4.

La mise en œuvre sur ancien support à base de bois est limitée aux locaux humides privés sans siphon de sol.

Le maintien de l'aération de la structure bois par la sous-face du plancher doit être assuré (cf. CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » e-cahier du CSTB – cahier n° 3635_V2).

4.1.2 Supports en murs intérieurs

a) Supports neufs

Les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont les mêmes que pour un collage direct (partie P1-1-1 du NF DTU 52.2).

b) Supports en rénovation

La reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT Murs intérieurs – Rénovation – chapitre 6 (Cahier du CSTB 3528_V3).

Le support doit être soigneusement dépoussiéré avant la mise en œuvre du 598 PROLI IMPER.

4.2 Préparation des supports

Les supports en béton et mortier doivent être sains, propres, dégraissés, dépoussiérés et décontaminés, exempts de tous résidus de peinture, traces de colle, etc... Les parties friables seront éliminées.

4.2.1 Traitement des fissures sans désaffleurer

Les microfissures et fissures jusqu'à 0,3 mm seront directement traitées avec 598 PROLI IMPER, sans armature.

De 0,3 à 1 mm, ponter avec l'ARMATURE RM noyée dans la première couche du 598 PROLI IMPER avec débordement d'au moins 5 cm de part et d'autre de la fissure, puis appliquer la deuxième couche, de 30 à 60 minutes à 20°C après la première.

Avant traitement des fissures comprises entre 1 et 2 mm, une étude sur la stabilité de l'ouvrage sera réalisée par un bureau d'étude structure. S'il est établi que la réparation est possible, les fissures seront réparées comme suit :

- ouvrir et traiter la fissure avec 770 LANKOREP FIN RAPIDE,
- ponter l'ARMATURE RM noyée dans la première couche de 598 PROLI IMPER avec débordement d'au moins 5 cm de part et d'autre de la fissure, puis appliquer la deuxième couche, de 30 à 60 minutes à 20°C après la première.

4.2.2 Reprofilage des supports et réparation

Les épaufrures, nid de cailloux ou bullage du béton seront traités au choix avec :

- 730 LANKOREP FIN (2 à 50 mm)
- 770 LANKOREP FIN RAPIDE (2 à 70 mm)

Les balèbres seront éliminées par ponçage.

Les formes de pente généralisées pourront être réalisées par une chape adhérente sur barbotine réalisée avec au choix :

- 193 LANKO CHAPE,
- 194 LANKO CHAPE EXPRESS.

4.2.3 Application d'un primaire

a) Supports nécessitant l'application d'un primaire

Les supports suivants nécessitent l'application d'un primaire :

- supports à base de plâtre et béton cellulaire (cf. tableau 1) : primairiser avec 124 PROLIPRIM à raison de 100 à 200 g/m² ;
- panneaux dérivés du bois : primairiser avec 164 PROLIPRIM RAPID à raison de 200 à 300 g/m² et jusqu'à 400 g/m² pour les interstices importants ;
- supports inox dégraissés et supports PVC dépolis : primairiser avec :
 - soit 533 UTAREP H 80 F à raison de 0,4 à 0,6 kg/m² puis sabler à refus avec un granulat siliceux 0,5-1,2 mm. Après 24 heures de séchage, aspirer le sable non adhérent,
 - soit 164 PROLIPRIM RAPID à raison de 200 à 300 g/m² ;
- supports normaux, poreux ou lisses : primairiser avec 165 PROLIPRIM UNIVERSEL à raison de 30 à 200 g/m².

b) Délai de recouvrement des primaires

- 124 PROLIPRIM et 165 PROLIPRIM UNIVERSEL : 1 à 3 heures selon la température.
- 533 UTAREP H 80 F : 24 heures.
- 164 PROLIPRIM RAPID : doit être sec au toucher et résistant (dur à l'ongle), 30 minutes à 2 heures selon température ambiante.

4.3 Conditions d'ambiance

Les températures (ambiance, produit, support) au moment de l'application doivent être comprises entre +5°C et +35°C.

Le taux d'humidité du support doit être inférieur ou égal à 4,5 % sur les supports à base de ciment.

Le taux d'humidité des chapes à base de sulfate de calcium doit être inférieur ou égal à 0,5%.

Pour réaliser cette mesure, la méthode de la bombe au carbure doit être utilisée.

En application en milieu clos, en cas de forte humidité ambiante (hygrométrie supérieure à 80 %), on doit procéder à une ventilation permanente des lieux.

La température du support doit être supérieure de 3°C à celle du point de rosée, pour éviter les risques de condensation.

Les supports ne doivent pas être sujets à des sous pressions d'eau ou présenter des transferts de vapeur d'eau pendant l'application, le séchage et le durcissement complet du 598 PROLI IMPER, afin d'éviter les risques de cloquage.

4.4 Préparation du 598 PROLI IMPER

Le produit est prêt à l'emploi mais devra être réhomogénéisé avant d'être appliqué.

4.5 Traitement des points singuliers

Les points singuliers sont traités avant la partie courante.

En locaux P4S, l'entreprise de mise en œuvre soumet un carnet de détails reprenant le traitement de l'ensemble des points singuliers.

4.5.1 Raccordement sol-mur

La remontée d'étanchéité doit être réalisée avec la bande d'étanchéité PROLIBAND ou PROTECTBAND pliée en partie centrale marouflée dans la première couche de 598 PROLI IMPER (cf. Figure 1).

La bande est plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou avec une taloche à enduire tenue en biais en prenant soin d'éviter les plis puis recouverte immédiatement d'une couche de 598 PROLI IMPER.

Le recouvrement entre 2 bandes est de 5 cm au moins.

Le relevé d'étanchéité doit être réalisé sur une hauteur :

- d'au moins 7 cm au-dessus du sol fini dans les locaux P3 au plus,
- d'au moins 10 cm au-dessus du sol fini dans les cuisines collectives classées P4S.

Les angles rentrants et sortants sont traités au moyen de la bande PROLIBAND, PROTECTBAND ou de l'ARMATURE RM.

4.5.2 Traitement d'une rupture de pente

Dans le cas d'une rupture de pente, par exemple à la jonction entre une zone à pente nulle et une zone pentée vers les évacuations, l'angle est traité de la façon suivante :

- ponter la PROTECTBAND noyée dans la première couche de 598 PROLI IMPER avec débordement d'au moins 5 cm de part et d'autre de l'angle, puis appliquer la deuxième couche, de 30 à 60 minutes à 20°C après la première (cf. Figure 2).

4.5.3 Traversées de canalisations

a) En sol

Un socle de 10 cm de haut et 10 cm de large doit être réalisé autour de la canalisation (ou du fourreau). Un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage et la canalisation émergente. Il doit être ensuite comblé avec un mastic mentionné au §2.5.4.

Le pied du socle est traité comme un raccordement sol-mur (cf. Figure 3).

b) En mur

Le tuyau ou son fourreau s'il existe doivent déborder de 1 cm au moins du nu de la paroi.

598 PROLI IMPER est appliqué jusqu'au tuyau ou au fourreau en continuité avec la partie courante. Un morceau de bande PROLIBAND, PROTECTBAND ou d'ARMATURE RM découpée au format et trouées en son centre, est apposée autour du fourreau et noyée dans le produit.

Lors de la pose du carrelage, un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage (colle et carreau) et le tuyau (ou le fourreau). Il doit ensuite être rempli avec un des mastics mentionnés au §2.5.4 (cf. Figure 4).

4.5.4 Scellements

Les scellements ne doivent pas nuire à la continuité de l'étanchéité. Ils sont réalisés avec :

- soit 729 LANKOSCELFEST,
- soit 700 CLAVEXPRESS,

- soit 705 CLAVEX+ pour les pièces volumineuses (cf. Figure 5).

4.5.5 Huisseries

Un relevé de 10 cm de hauteur minimum au-dessus du support de l'étanchéité est exécuté. Dans le cas où l'épaisseur de 598 PROLI IMPER gêne la fermeture de la porte, une réservation entre l'huissierie et la cloison – entre l'huissierie et le sol doit être ménagée pour assurer l'exécution de l'étanchéité (cf. Figure 6).

Au sol, un joint mastic doit être réalisé autour des pieds d'huissierie, à la jonction du carrelage et de la plinthe, avec un des mastics mentionnés au §2.5.4.

Au mur, un joint mastic doit être réalisé le long de l'huissierie avec un des mastics mentionnés au §2.5.4.

4.5.6 Seuils avec un local adjacent non étanché

En travaux neufs, un prolongement du 598 PROLI IMPER sera effectué de part et d'autre de l'ouverture dans le local adjacent, avec relevé de hauteur de 10 cm minimum sur une profondeur d'au moins 1 m et une largeur d'au moins 50 cm de part et d'autre de l'ouverture (cf. Figure 7).

Dans le cas d'un revêtement différent (PVC, textile ou tout autre revêtement restant en l'état) dans le local adjacent, on pourra coller un profilé de seuil étanche avec 532 UTAREP H80C ou 533 UTAREP H80F ou le fixer avec un chevillage étanche. L'utilisation d'un profilé de seuil étanche dispense de réaliser un débordement de l'étanchéité dans le local adjacent.

En local P4/P4S, le profilé de seuil doit être adapté à la classe du local.

4.5.7 Dispositifs d'évacuation et de collecte des eaux

Dispositifs d'évacuation

Le raccordement du 598 PROLI IMPER à ces dispositifs est fait par l'intermédiaire d'entrées d'eau constituées d'une platine et d'un manchon assemblés par soudure.

Préalablement à l'application du 598 PROLI IMPER :

- les arêtes du décaissé sont chanfreinées,
- la platine est rendue solidaire du gros œuvre par fixations mécaniques qui sont situées à une distance d'au moins 5 cm du bord de la réservation,
- la platine sera dépolie et nettoyée soigneusement puis primarisée avec 533 UTAREP H80F, sablée à refus avec un sable siliceux fin et sec de granulométrie 0,5/1,2 mm,
- après un délai de séchage de 24 heures minimum, la silice non adhérente sera éliminée par aspiration.

598 PROLI IMPER vient en recouvrement de la totalité de la platine et est renforcé par l'ARMATURE RM marouflée dans sa première couche (cf. Figure 8, Figure 9).

Nota : En travaux de rénovation, les systèmes d'évacuation doivent systématiquement être déposés et remplacés.

4.5.8 Appareils sanitaires

Préalablement à la mise en place des douches et des baignoires, il est nécessaire de traiter avec le procédé 598 PROLI IMPER et de carrelé l'ensemble des surfaces au sol du local.

Les lavabos, bidets et cuvettes sanitaires sont fixés au mur, sinon un socle doit être réalisé en pied.

4.5.9 Traitement des joints du support

a) Joints de fractionnement

Les joints de fractionnement doivent être remplis avec 533 UTAREP H80F sablé avant application du 598 PROLI IMPER.

b) Joints de dilatation (uniquement en travaux de rénovation)

Les joints de dilatation seront traités selon les détails établis en amont, en tenant compte du profilé choisi (cf. Figure 10 et Figure 11).

Une engravure sera réalisée de part et d'autre du joint de dilatation en veillant à ce que le fond de l'engravure soit le plus régulier possible.

Un chanfrein (2 cm x 2 cm) au niveau des arêtes de la cavité du joint pourra être réalisé pour faciliter la pose de 263 LANKOPONTAGE en lyre (la bande 263 LANKOPONTAGE pourra également être traitée à plat dans les cas où la largeur du joint ne permet pas une pose en lyre).

Comme tout point singulier, le joint de dilatation sera traité avant la partie courante, comme suit :

- dépoussiérer parfaitement le fond de l'engravure, appliquer une couche de 532 UTAREP H80C à la spatule, placer 263 LANKOPONTAGE en formant une « lyre » dans le joint et coller les deux rabats en les marouflant de manière à éviter les poches d'air et faire ressortir la colle époxy en bordure ;
- il est recommandé de dérouler la veille 263 LANKOPONTAGE pour en faciliter la mise en place ;
- une fois sec, le bord de la bande est recouvert jusqu'au nu du support d'une deuxième couche (nom résine) sablé à refus à l'aide d'un sable siliceux fin et sec de granulométrie 0,5/1,2 mm en prenant soin de ne pas garnir le centre de la bande pontage (lyre) qui doit rester libre ;
- après 24 heures de séchage, aspirer soigneusement le sable non adhérent et raccorder à la partie courante en marouflant l'ARMATURE RM dans la première couche de 598 PROLI IMPER sur la partie sablée et en débordement de 5 cm de la partie traitée.

Un profilé de dilatation à cornières d'adossement métalliques viendra en recouvrement du joint et sera fixé mécaniquement au sol par scellement chimique (avec 729 LANKOSCELFEST par exemple) de part et d'autre du traitement avec la bande 263 LANKOPONTAGE sans traverser celle-ci, ni nuire à la continuité de l'étanchéité.

Des carreaux entiers sont disposés de part et d'autre du joint, les découpes de carreaux au droit de ce nouveau joint étant interdites.

La jonction entre le profilé de joint et le carrelage sera rempli avec 669 LANKOSOL JOINT. Dans les locaux à forte sollicitation, il est recommandé de poser le premier rang des carreaux le long du profilé avec PERFECT COLOR.

Les joints périphériques en rive de mur seront traités avec 626 SILICONE CARRELEUR ou 628 SILICONE PISCINE.

Nota : dans les locaux à forte sollicitation P4S, se reporter au CPT Sols P4-P4S – Rénovation (Cahier du CSTB 3530_V4, §11.1).

4.6 Mise en œuvre du 598 PROLI IMPER en partie courante

Après avoir légèrement humidifié le support (hors support primairisé), le produit sera appliqué au rouleau poil mi long au mur ou au peigne V4 au sol en deux couches minimum.

	Sol	Mur
Locaux	P2/P3/P4/P4S	Tous locaux
1ère couche	1 200 g/m ² minimum	400 g/m ² minimum
2ème couche	1 200 g/m ² minimum	400 g/m ² minimum
Outil d'application	Peigne V4	Rouleau à poils de 12 mm
Total	2 400 g/m ² minimum	800 g/m ² minimum

Tableau 6 : Consommation de 598 PROLI IMPER en fonction du local (P2, P3, P4/P4S) et de la destination (sol / mur)

La première couche sera réalisée :

- en mur à raison de 0,4 kg/m² minimum,
- en sol à raison de 1,2 kg/m² minimum.

La seconde couche est mise en œuvre après 60 minutes de séchage :

- en mur à raison de 0,4 kg/m² minimum,
- en sol à raison de 1,2 kg/m² minimum.

La consommation minimum sera de de 2,4 kg/m² minimum pour les deux couches pour le sol, 800 g/m² minimum pour le mur, quel que soit le local.

L'épaisseur moyenne du film sec est de :

- 0,3 mm au minimum au mur ;
- 1 mm au minimum au sol.

Afin d'éviter tout risque de dégradation ou de poinçonnement dû aux éventuels échafaudages, il est préférable, une fois le raccordement sol-mur traité, de débiter par l'application sur les parties verticales, puis après séchage, sur les parties horizontales.

NB : dans le cas de collage de mosaïque, lisser la dernière couche de 598 PROLI IMPER.

4.7 Protection de l'étanchéité en sol

L'accès au local est interdit avant la pose du carrelage.

598 PROLI IMPER devra être recouvert par un carrelage au plus tôt 60 minutes après la dernière couche et dans un délai maximal de 24 heures.

Si ce délai ne peut être respecté, il est impératif de mettre en place une protection adaptée vis-à-vis du poinçonnement afin d'éviter tous risques de détérioration ou de salissures.

4.8 Pose du carrelage sur 598 PROLI IMPER

4.8.1 Conditions d'ambiance

Le collage et le jointoiement avec des mortiers à base de ciment sont réalisés dans les conditions de températures (y compris du support) comprises entre +5 °C et +30 °C et entre +10 °C et +30 °C dans le cas de PERFECT COLOR.

4.8.2 Locaux P2 et P3

Les revêtements céramiques doivent être appliqués au plus tôt 60 minutes après la dernière couche de 598 PROLI IMPER.

La mise en œuvre du revêtement céramique se fera conformément au NF DTU 52.2 P1-1-3 et du Tableau 7 ci-après.

Appliquer le mortier colle à la spatule crantée adaptée, en simple ou double encollage selon le format des carreaux, en veillant à obtenir un film continu de colle.

Le collage de la pâte de verre est réalisé avec un mortier colle certifié QB de la gamme ParexLanko : 572 PROLIFLEX XL, 5074 PROLICREME, 526 PROLIAQUA ou PERFECT COLOR.

Produit de collage	Surface des carreaux (cm ²)			
	Pâte de verre	S ≤ 1 200	1200 <S ≤ 2 200	2 200 <S ≤ 3 600
5024 PROLIDAL MAX	-	4 à 6 kg/m ² (U9)	6 à 8 kg/m ² (U9)	
572 PROLIFLEX XL	3,5 kg/m ² (V6)	4,5 kg/m ² (U9)	6,5 kg/m ² (U9)	
5074 PROLICREME	1,8 à 3,5 kg/m ² (V6)	2,8 à 4,5 kg/m ² (U9)	4,1 à 6,5 kg/m ² (U9)	
526 PROLIAQUA	3,5 kg/m ² (U6)	4,5 kg/m ² (U9)	7 à 8 kg/m ² (U9)	
554 PROLI FLUIDE RAPIDE	-	5 kg/m ² (U9)	6 kg/m ² (U9)	7 kg/m ² (DL 20)
PERFECT COLOR	2,5 kg/m ² (V4)	3,5 kg/m ² (U6)	4,5 kg/m ² (U9)	

simple encollage

double encollage

Tableau 7 : Mode d'encollage et consommation indicative par types de carreau et de mortier colle

4.8.3 Locaux P4 et P4S

a) Collage sur chape rapportée désolidarisée

La chape à prise et séchage rapides est réalisée avec le mortier 193 LANKO CHAPE ou 194 LANKO CHAPE EXPRESS (cf. Document Technique d'Application en cours de validité).

La mise en œuvre du mortier de chape à prise rapide sera systématiquement désolidarisée de 598 PROLI IMPER par un voile non tissé de 150 g/m² minimum, recouvert d'un film polyéthylène de 150 µm d'épaisseur minimum et désolidarisée des parties verticales par une bande périphérique.

Sur le mortier de chape sec (minimum 12 heures à 20 °C pour le 193 LANKO CHAPE et 4 heures pour le 194 LANKO CHAPE EXPRESS), la mise en œuvre du carrelage est réalisée avec 554 PROLI FLUIDE RAPIDE en simple encollage avec un peigne U9 ou un peigne demi-lune de Ø20, ou PERFECT COLOR en simple encollage avec une spatule crantée U9.

Un suivi du transfert et de l'écrasement sera réalisé à l'avancement du chantier.

Un soin particulier devra être apporté lors du fractionnement de la chape pour éviter d'endommager l'étanchéité.

b) Collage direct sur 598 PROLI IMPER

La mise en œuvre sera réalisée conformément au CPT Sols P4-P4S – Travaux neufs (Cahier du CSTB n° 3526_V4) et au CPT Sols P4-P4S – Rénovation (Cahier du CSTB n° 3530_V4).

Une zone d'essai spécifique sera prévue pour la réalisation des essais d'adhérence afin d'éviter de détériorer l'étanchéité en place :

- sol avec pente de 1 % mini :
 - appliquer 554 PROLI FLUIDE RAPIDE avec un peigne U9 ou un peigne demi-lune de Ø20 en veillant à obtenir un film continu directement sur 598 PROLI IMPER ;
 - un suivi du transfert et de l'écrasement sera réalisé à l'avancement du chantier.
- sol avec pente nulle :
 - appliquer la colle époxydique PERFECT COLOR à la spatule crantée U9 en simple encollage en veillant à obtenir un film continu directement sur 598 PROLI IMPER ;
 - un suivi du transfert et de l'écrasement sera réalisé à l'avancement du chantier.

4.9 Jointoiment des carreaux

Le jointoiment aura lieu au plus tôt 24 heures après le collage. Les délais sont plus courts pour les produits suivants :

- 3 heures après collage avec 554 PROLI FLUIDE RAPIDE,
- 16 heures après collage avec PERFECT COLOR.

Les mortiers de jointoiment utilisés sont définis au §2.4.

Nota : les joints base ciment étant sensibles aux détergents acides, l'utilisation de ces produits sera faite sous la responsabilité de l'exploitant qui gèrera leur nature, leur dilution et leur temps d'utilisation.

4.10 Mise en service

En pose collée, les délais à respecter sont :

- Avec les mortiers colles 5024 PROLI DAL MAX, 572 PROLI FLEX XL, 554 PROLI FLUIDE RAPIDE et PERFECT COLOR, 526 PROLI AQUA :
 - Circulation piétonne : 24 heures après la réalisation des joints
 - Circulation normale : 3 jours après le collage des carreaux
- Avec le mortier-colle 5074 PROLI CREME
 - Circulation piétonne : 24 heures après la réalisation des joints
 - Circulation normale : 7 jours après le collage des carreaux

Pour les hammams, le délai de remise en service sera de 7 jours minimum.

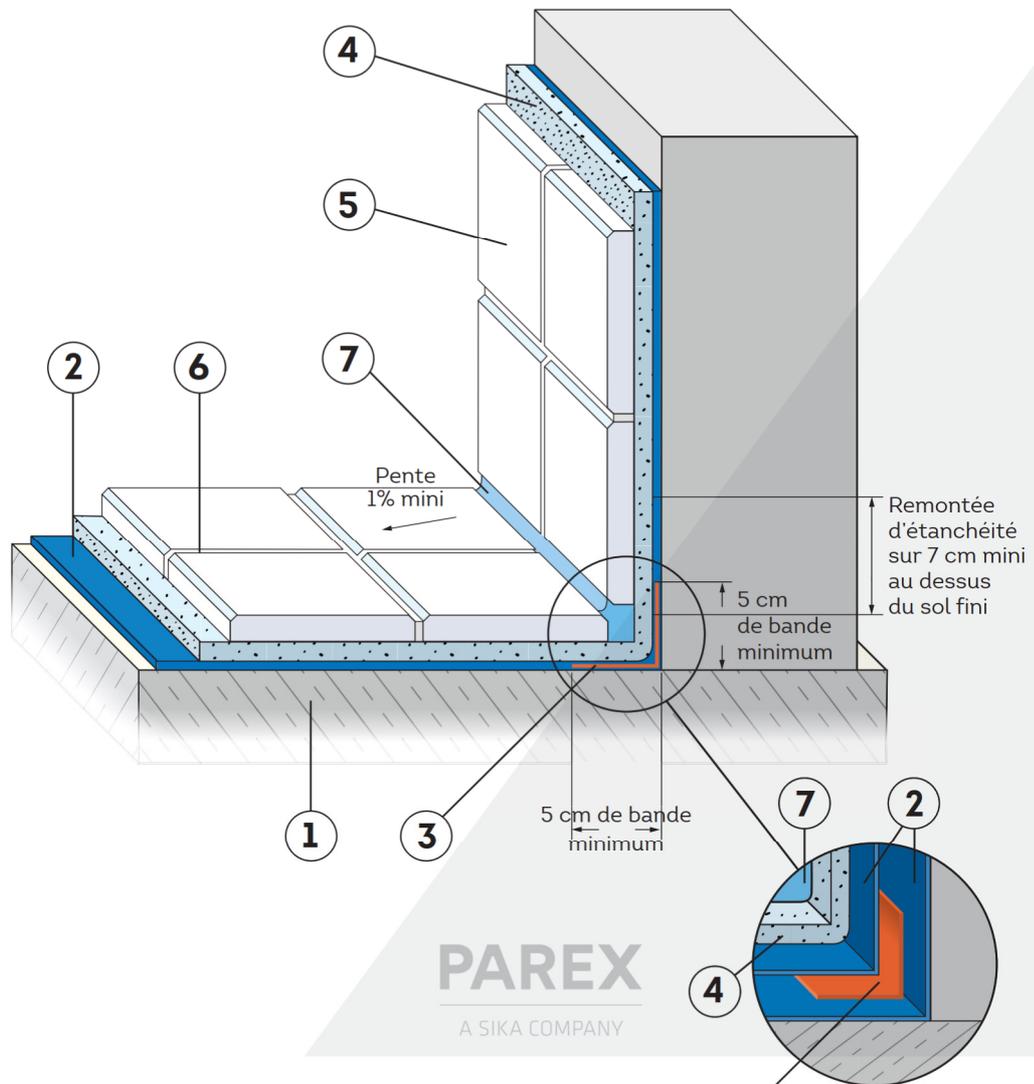
5. Assistance technique

La société PAREXGROUP S.A met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

En cuisines collectives classées P4S, le système est mis en œuvre par des applicateurs partenaires de la société PAREXGROUP S.A formés à leur pose et dont l'attestation est soumise à renouvellement périodique.

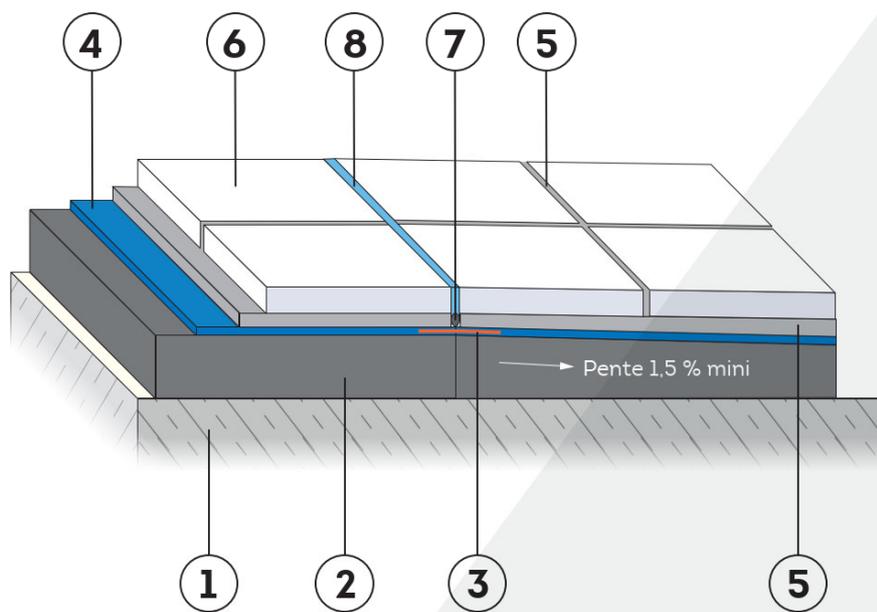
Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

B. SCHÉMAS



- | | |
|--|------------------------|
| ① Support Béton | ④ Mortier-colle |
| ② 598 PROLI IMPER | ⑤ Carrelage |
| ③ ARMATURE RM ou PROLIBAND ou PROTECTBAND dans la 1 ^{ère} couche de 598 PROLI IMPER | ⑥ Mortier-joint |
| | ⑦ 628 SILICONE PISCINE |

Figure 1 : Traitement d'un raccordement sol-mur en local P3 au plus

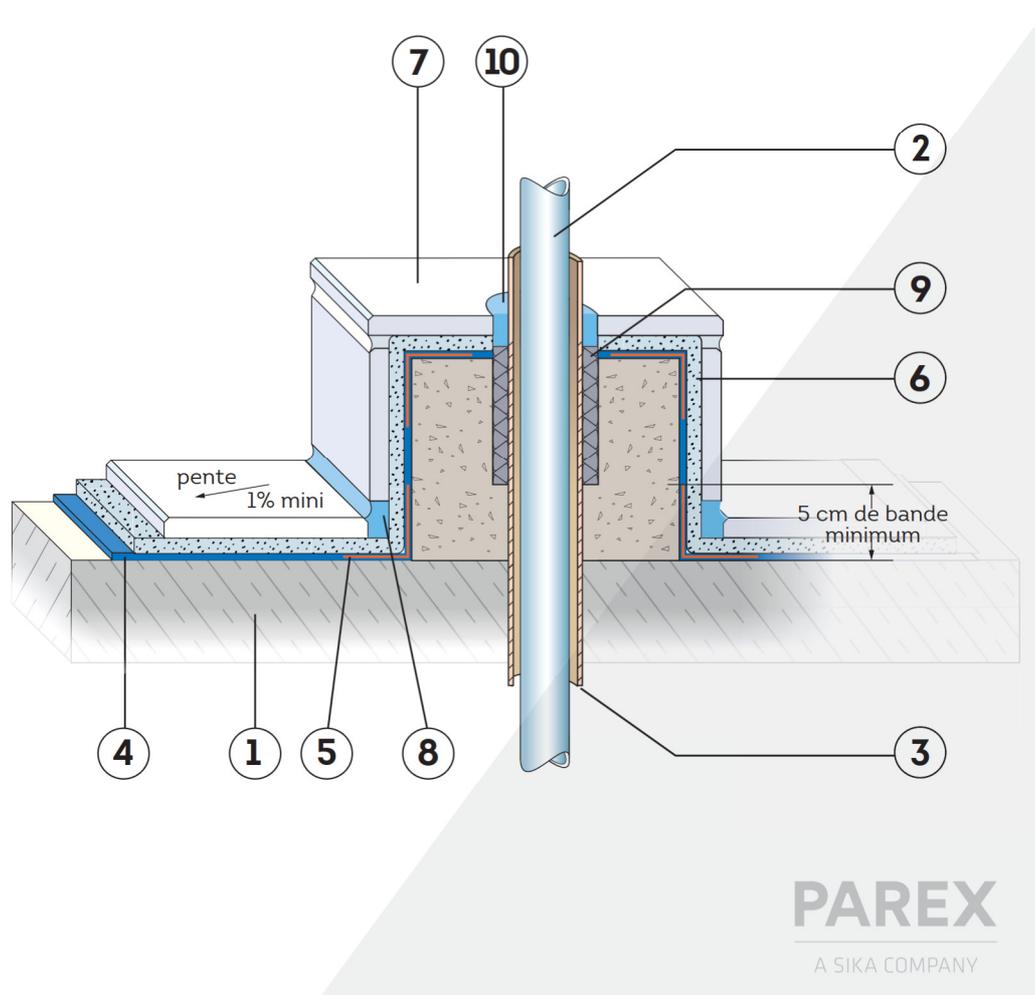


PAREX
A SIKA COMPANY

- | | |
|--|-----------------------------|
| ① Béton | ⑤ PERFECT COLOR |
| ② Chape 193 LANKO CHAPE ou 194 LANKO CHAPE EXPRESS | ⑥ Carreau |
| ③ PROTECTBAND | ⑦ Fond de joint |
| ④ 598 PROLI IMPER | ⑧ Mastic 669 LANKOSOL JOINT |

Figure 2 : Traitement d'une jonction entre zone pentée et zone à pente nulle

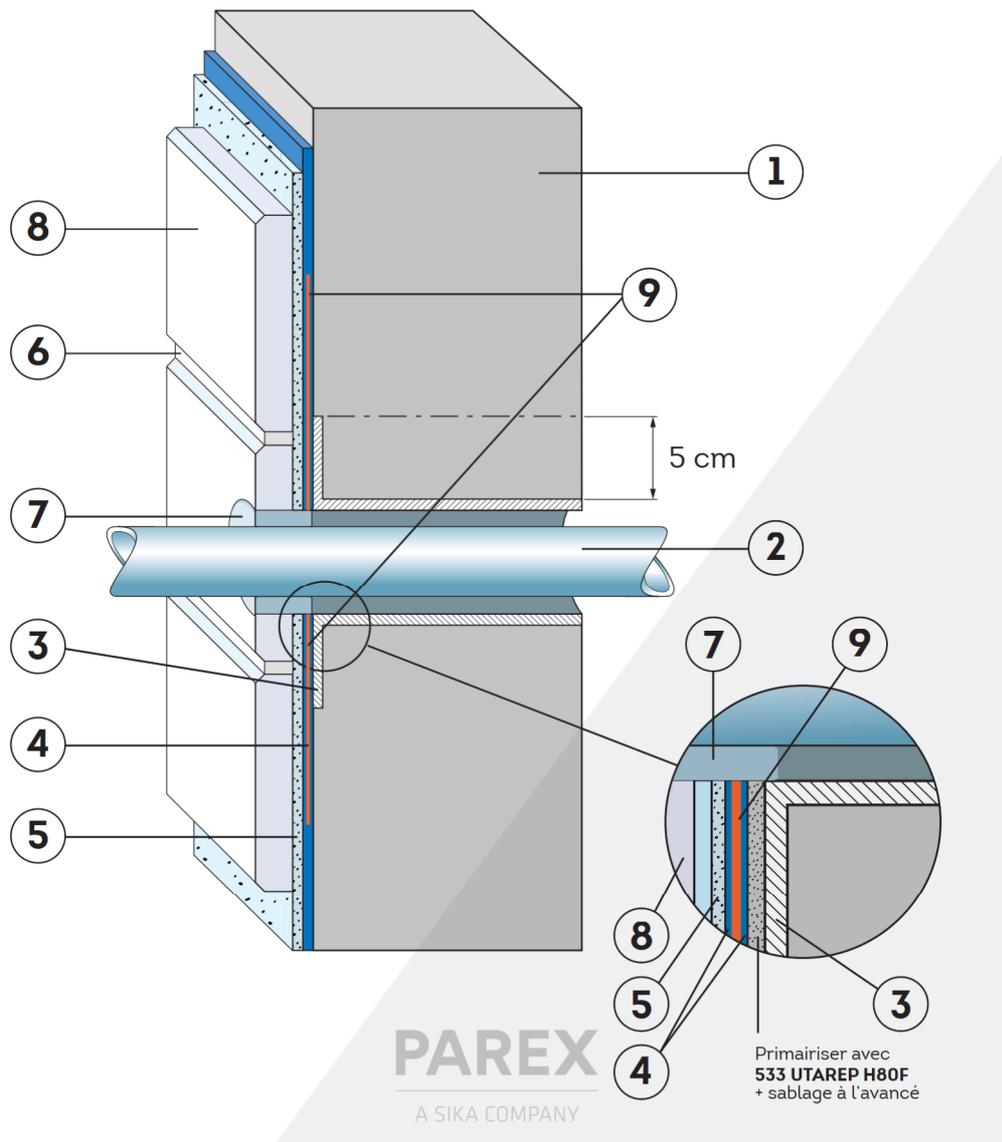
**TRAITEMENT D'UNE CANALISATION TRAVERSANTE EN SOL
CAS DE LA POSE COLLÉE DE CARRELAGE**



© ParexGroup S.A. - mai 2022 - Ressources graphiques : blend.fr

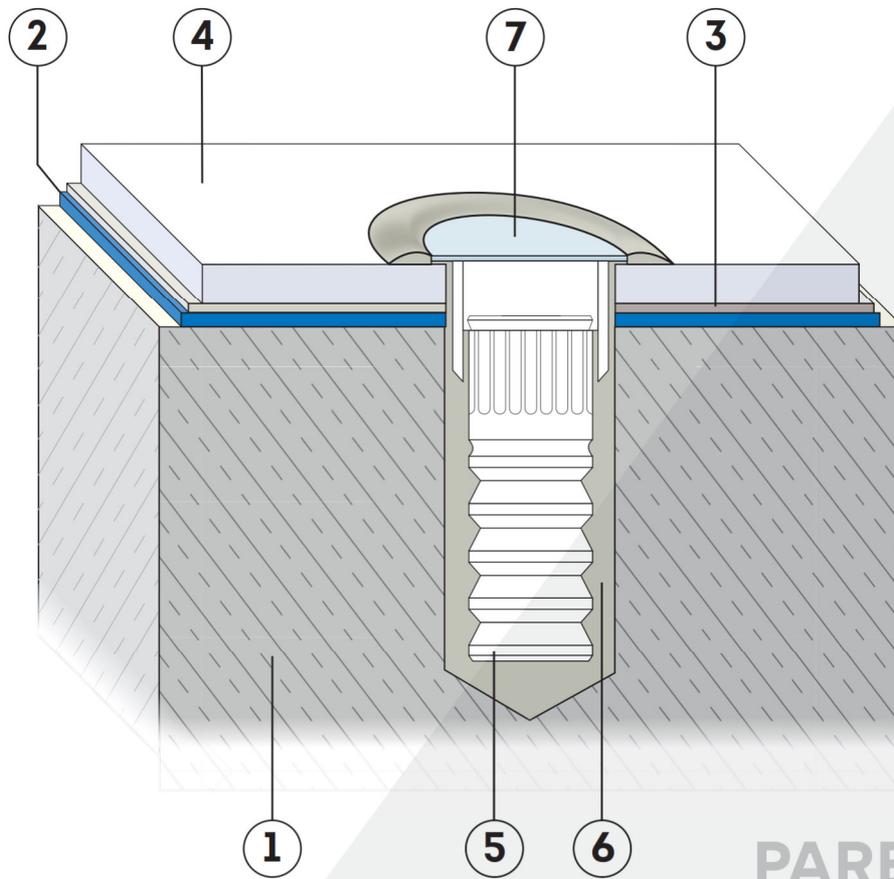
- | | | |
|-------------------|--|--|
| ① Support béton | ⑤ ARMATURE RM ou PROLIBAND ou PROTECTBAND marouflée dans la 1 ^{ère} couche de 598 PROLI IMPER | ⑧ Joint élastomère ou 669 LANKOSOL JOINT |
| ② Canalisation | ⑥ Mortier-colle | ⑨ Matériau composite |
| ③ Fourreau | ⑦ Carrelage | ⑩ Joint élastomère ou 669 LANKOSOL JOINT Largeur mini 5 mm |
| ④ 598 PROLI IMPER | | |

Figure 3 : Traitement d'une canalisation traversante en sol – cas de la pose collée de carrelage



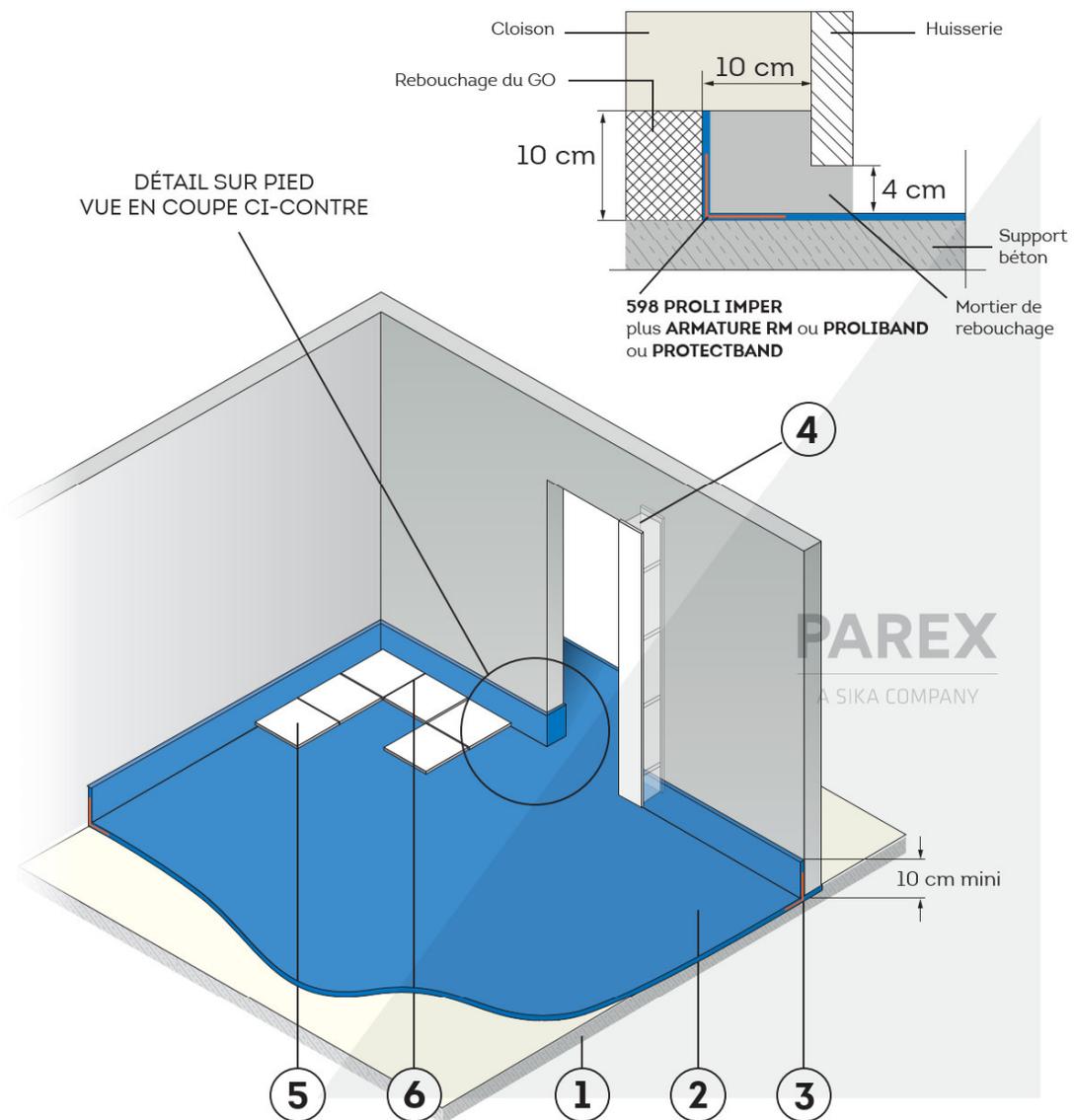
- ① Paroi
- ② Canalisation
- ③ Platine engravée
- ④ 598 PROLI IMPER
- ⑤ Mortier-colle
- ⑥ Mortier-joint
- ⑦ 628 SILICONE PISCINE
- ⑧ Carrelage
- ⑨ ARMATURE RM ou PROLIBAND ou PROTECTBAND marouflée dans la 1^{ère} couche de 598 PROLI IMPER

Figure 4 : Traitement d'une canalisation traversante en mur



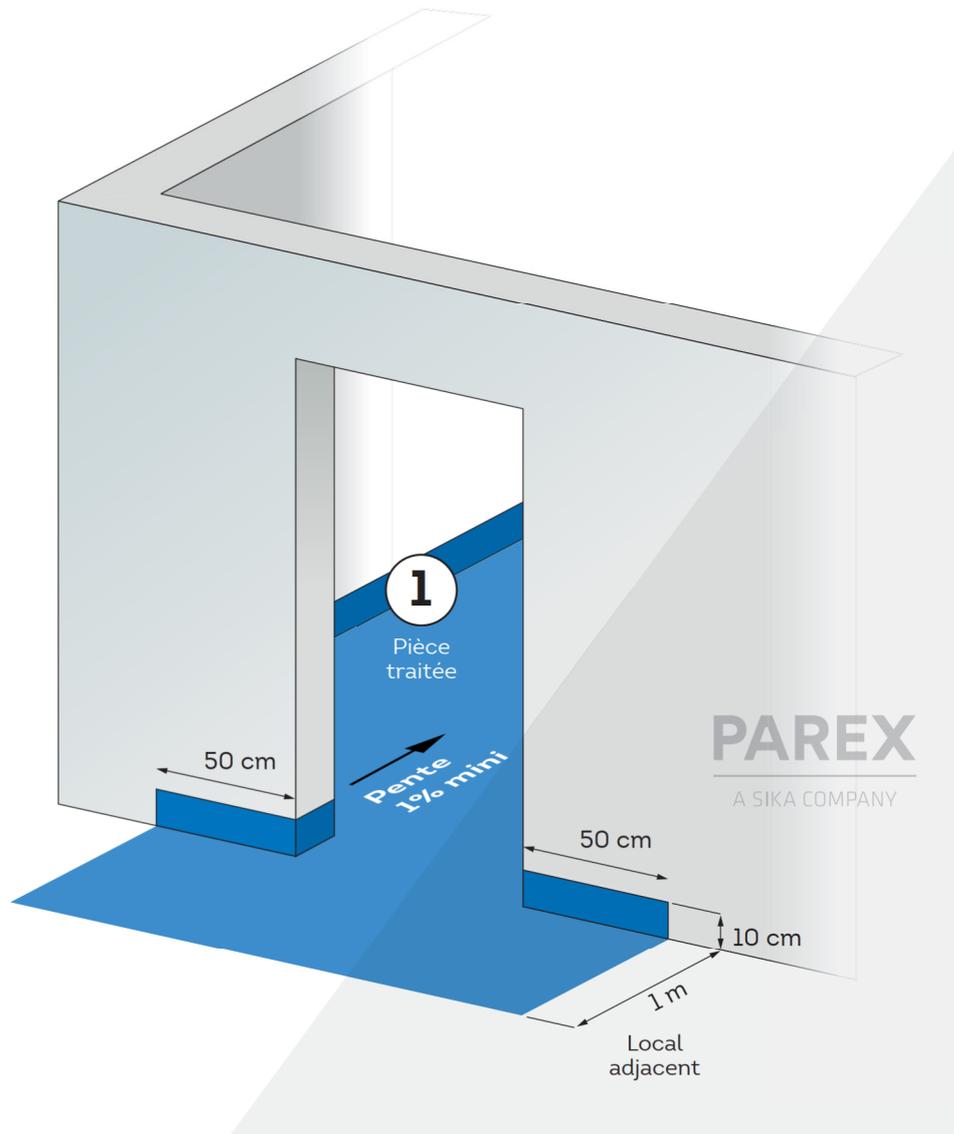
- ① Support béton
- ② 598 PROLI IMPER
- ③ Mortier-colle
- ④ Carrelage
- ⑤ Douille de fixation
- ⑥ Résine de scellement chimique 729 LANKOSCELFEST
- ⑦ Colerette

Figure 5 : Scellement direct – raccord femelle avec protection dure collée



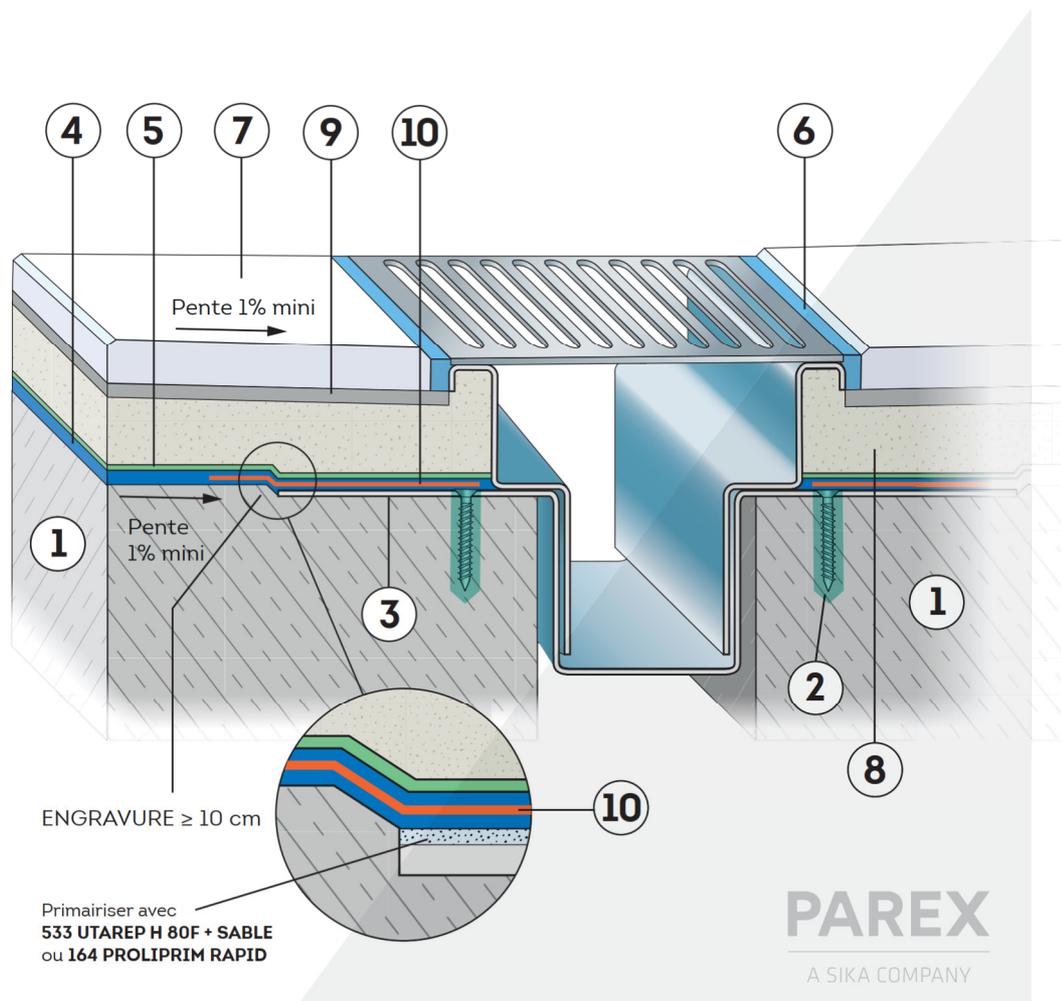
- | | |
|--|-----------------|
| ① Support béton | ④ Huisseries |
| ② 598 PROLI IMPER | ⑤ Carrelage |
| ③ ARMATURE RM ou PROLIBAND ou PROTECTBAND marouflée dans la 1^{ère} couche de 598 PROLI IMPER | ⑥ Mortier-joint |

Figure 6 : Traitement des huisseries



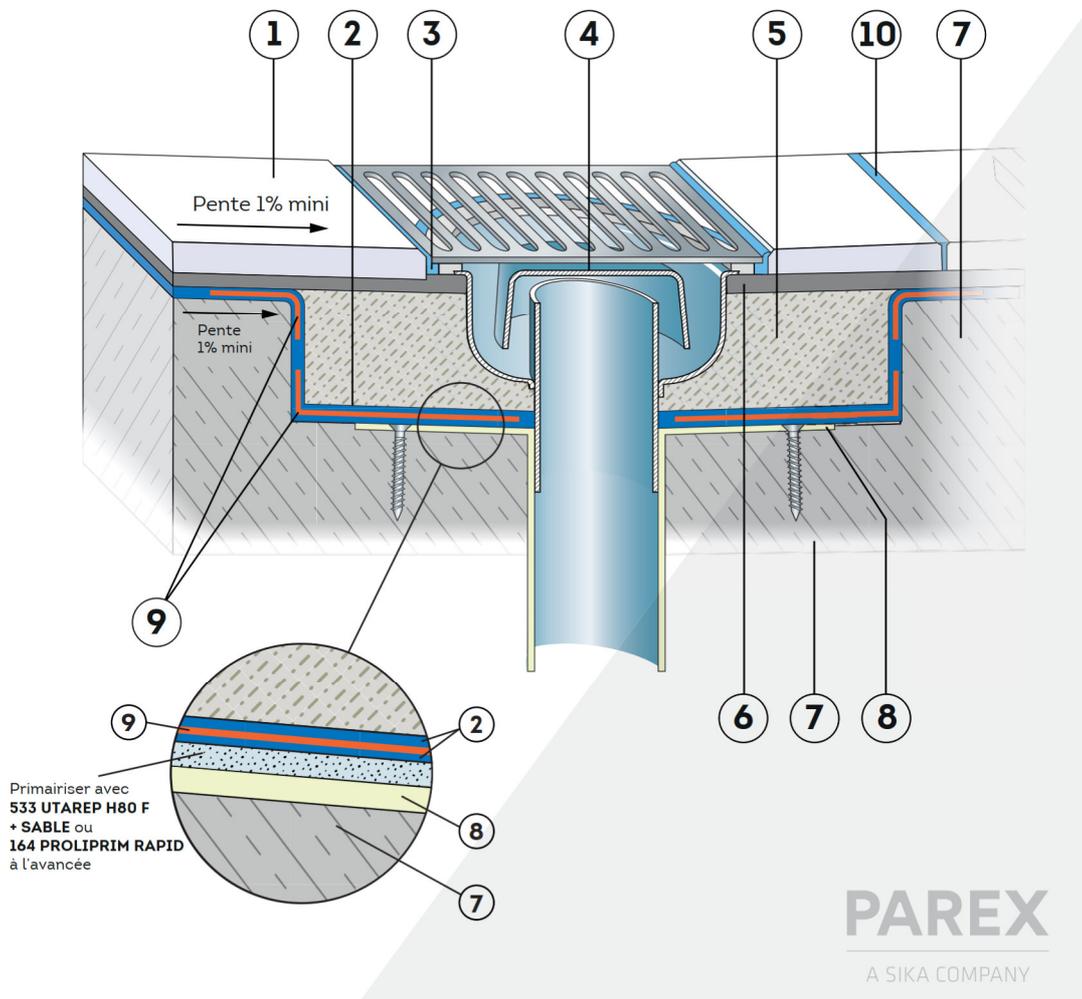
① 598 PROLI IMPER

Figure 7 : Traitement du passage de seuil avec local adjacent



- | | | |
|---|--|--|
| ① Support béton | ⑤ Film de désolidarisation | ⑨ Mortier-colle |
| ② Fixation par scellement chimique avec 729 LANKOSCELF AST | ⑥ 669 LANKOSOL JOINT associé au 670 LANKO SOL JOINT PRIMAIRE | ⑩ ARMATURE RM ou PROLIBAND ou PROTECTBAND marouflée dans la 1 ^{ère} couche de 598 PROLI IMPER |
| ③ Platine | ⑦ Carrelage | |
| ④ 598 PROLI IMPER | ⑧ 193 LANKO CHAPE ou 194 LANKO CHAPE EXPRESS | |

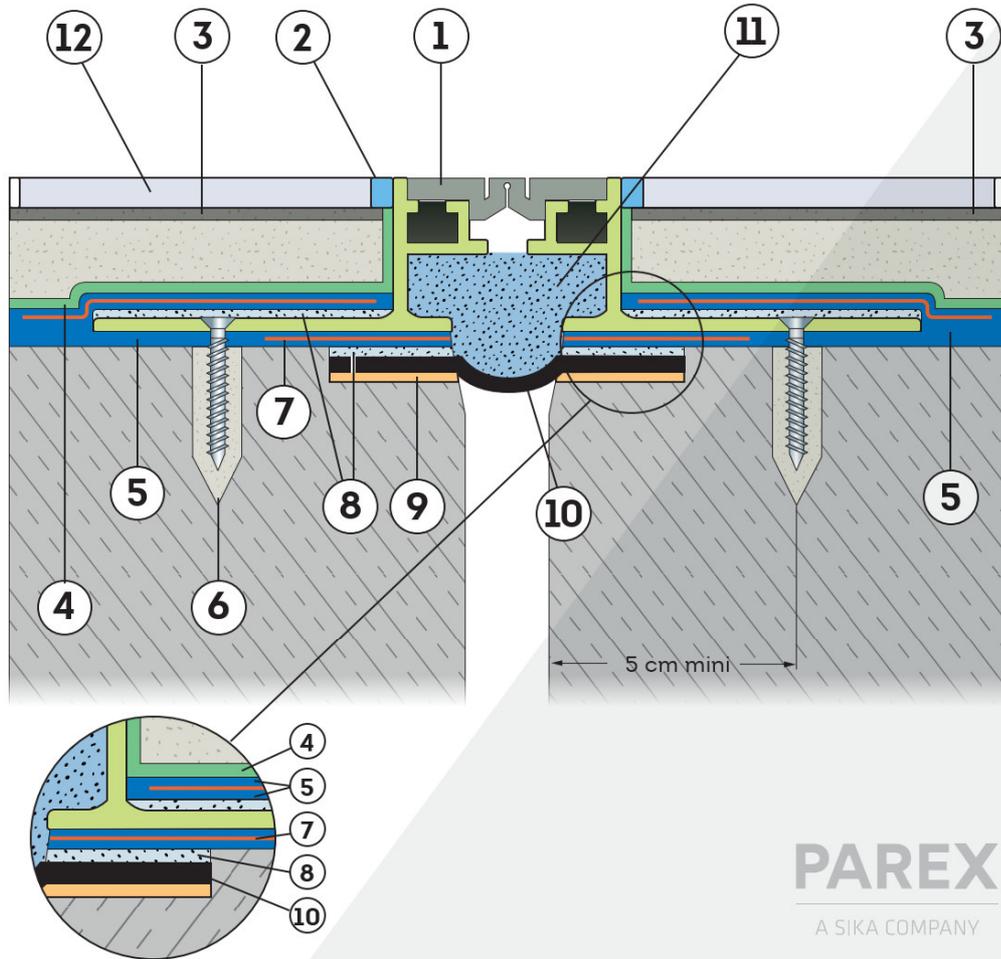
Figure 8 : Traitement de raccordement à un caniveau – cas de la pose collée de carrelage sur chape rapide 193 LANKO CHAPE ou 194 LANKO CHAPE EXPRESS



- | | | |
|------------------------|--|---|
| ① Carrelage | ⑤ Chape réalisée avec
193 LANKO CHAPE ou
194 LANKO CHAPE EXPRESS | ⑨ ARMATURE RM ou PROLIBAND
ou PROTECTBAND marouflée
dans la 1 ^{ère} couche de
598 PROLI IMPER |
| ② 598 PROLI IMPER | ⑥ Mortier-colle | ⑩ Joint PERFECT COLOR |
| ③ 628 SILICONE PISCINE | ⑦ Support béton | |
| ④ Siphon | ⑧ Platine | |

Figure 9 : Traitement d'un raccordement à un siphon de sol –pose collée de carrelage

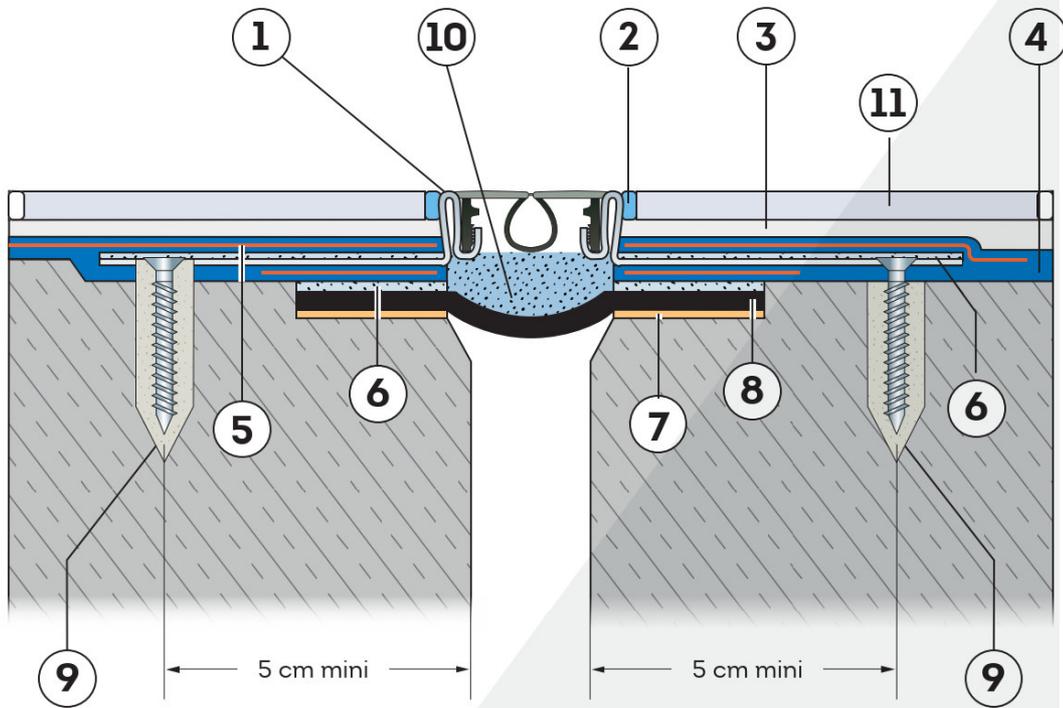
**193 LANKO CHAPE ou
194 LANKO CHAPE EXPRESS**



PAREX
A SIKA COMPANY

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| ① Profilé de dilatation | ⑤ 588 ENDUIT D'ETANCHEITE en 2 couches | ⑨ 532 UTAREP H80C |
| ② Mastic 669 LANKOSOL JOINT | ⑥ Fixation par scellement chimique 729 LANKOSCELFEST | ⑩ 263 LANKOPONTAGE Bande de dilatation |
| ③ Mortier-colle | ⑦ ARMATURE RM marouflée dans la 1 ^{ère} couche de 588 ENDUIT D'ETANCHEITE | ⑪ Mastic souple 669 LANKOSOL JOINT |
| ④ Couche de désolidarisation | ⑧ 533 UTAREP H80F SABLÉ | ⑫ Carreau plein |

Figure 10 : Joint de dilatation plat sous chape désolidarisée (travaux de rénovation)



PAREX
A SIKA COMPANY

- | | | |
|--|--|--|
| ① Profilé de dilatation | ⑤ ARMATURE RM marouflée dans la 1 ^{ère} couche de 588 ENDUIT D'ETANCHEITE | ⑨ Fixation par scellement chimique 729 LANKOSCELFEST |
| ② Mastic 669 LANKOSOL JOINT | ⑥ 533 UTAREP H80F sablé | ⑩ Mastic souple 669 LANKOSOL JOINT |
| ③ Colle | ⑦ 532 UTAREP H80C | ⑪ Carreau plein |
| ④ 588 ENDUIT D'ETANCHEITE en 2 couches | ⑧ 263 LANKOPONTAGE Bande de dilatation | |

Figure 11 : Joint de dilatation plat sous protection dure collée (travaux de rénovation)